

DESERVE

INSECTICIDE POUR LE TRAITEMENT DES CÉRÉALES STOCKÉES ET DES LOCAUX DE STOCKAGE VIDES DE POV

Concentré émulsionnable contenant 25 g/L de deltaméthrine et 225 g/L de pipéronyl butoxyde.
Pour une application à bas volume en pulvérisation.

Usages	Cibles	Doses max. d'emploi
Céréales (avoine, blé, orge, seigle, sarrasin, quinoa, maïs, millet, moha, sorgho, riz, tritordeum, triticales et autres hybrides du blé) Traitement des produits récoltés	Ravageurs des denrées stockées (charançons, triboliums, capucins, silvains, alucites, ephestia...)	2 L / 100 tonnes de grains
Traitements généraux - Désinsectisation - Locaux, Structures, Matériel (productions d'origine végétale (POV))*		0,06 L / 100 m ²

*Périmètre : Serres, silos, locaux de cultures, stockage, forçage, pots, containers. Couvre également les locaux, structures et matériels susceptibles d'abriter des formes mobiles d'organismes nuisibles réglementés pour les végétaux ou produits végétaux.

Formulation : Concentré émulsionnable (EC).

Composition : 25 g/L (2,74 % (m/m)) de deltaméthrine et 225 g/L (24,64 % (m/m)) de pipéronyl butoxyde.

AMM n°2210423 (SHARDA CROP CHEM ESPANA S.L.).

Nombre maximal d'applications par an : 1.

Délai de rentrée : 24 heures.

Pour chaque usage autorisé, les conditions d'utilisation du produit permettent de respecter les limites maximales de résidus (LMR). Les LMR sont consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Mode d'action :

Agit par contact et ingestion sur de nombreux insectes, avec une légère action systémique.

Utilisation :

Efficacité : Agit à l'extérieur du grain.

Curatif : Élimine 100 % des insectes adultes présents en 24 à 48 heures.

Préventif : Détruit les formes cachées au fur et à mesure de l'émergence du grain et évite les recontaminations.

Durée de protection : Jusqu'à 12 mois à pleine dose.

Doses d'emploi et durée de protection :

Rémanence	Dose de DESERVE	Dose de deltaméthrine
6 à 9 mois	1 L / 100 tonnes	N/2 = 0,25 mg/kg
10 mois	1,3 L / 100 tonnes	0,33 mg/kg
12 mois	2 L / 100 tonnes	N = 0,50 mg/kg

1 traitement par campagne suffit.

Application :

DESERVE est un concentré émulsionnable à diluer dans l'eau juste avant l'emploi. La quantité d'eau à utiliser pour diluer le produit dépend du matériel d'application et du débit de l'installation, une dilution minimale 1/3 (volume DESERVE / volume totale bouillie) est recommandée (par exemple, diluer 2 litres dans 10 litres d'eau pour 100 tonnes de grains). DESERVE n'est pas destiné à être utilisé en mélange avec d'autres produits.

Traitement direct des grains : L'emplacement de la buse de traitement est primordial pour assurer une bonne qualité d'application et une efficacité optimale (au point de chute du grain). Ne pas appliquer plus d'un traitement par lot de céréale stockée avec un produit à base de deltaméthrine.

Traitement des locaux de stockage : Diluer 0,6 litres dans 50 litres d'eau pour 1000 m². Réaliser une application régulière et homogène sur la totalité des surfaces, murs, plafonds, sols, portes, poteaux où les insectes sont observés. Une application maximum par an sur les parois des locaux de stockage avec un produit à base de deltaméthrine.

Conditionnements :

Bidon 1 L DESER2* - Bidon 5 L DESER3* - Bidon 20 L DESER1*



DESERVE

Spectre d'efficacité :



Sécurité du consommateur :

Dose journalière admissible (DJA)	LMR sur céréales
0,01 mg/kg pc/j	Avoine, orge, seigle, sarrasin, quinoa, maïs, millet, moha, sorgho : 2 mg/kg Riz, blé, tritordeum, tritcale, autres hybrides du blé, pois, lentille : 1 mg/kg Haricot : 0,6 mg/kg

Les doses appliquées allant de 0,25 à 0,50 ppm de deltaméthrine, la protection insecticide avec cette substance active offre une **marge de sécurité importante en termes de résidus**.

Précautions d'emploi :

Le produit contenant de la deltaméthrine, susceptible de provoquer des paresthésies, éviter le contact avec la peau.

Contient de la deltaméthrine et des hydrocarbures, C9, aromatiques, isobutanol.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Equipements de protection individuelle (EPI) :

Pour l'opérateur, porter :

Dans le cadre d'une application automatisée effectuée à l'aide d'un appareil de pulvérisation dans le silo, pendant le mélange/chargement et le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; un EPI partiel (blouse ou tablier à manches longues) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus l'EPI précité ; des lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3) (uniquement pendant le mélange/chargement) ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).

Dans le cadre d'une désinsectisation d'un local vide ou d'un local contenant du matériel :

- Pendant le mélange/chargement : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387) ; des lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pendant l'application : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; une combinaison de protection de catégorie III type 4 avec capuche ; des bottes de protection certifiées EN 13 832-3 ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387) ; des lunettes certifiées norme EN 166 (CE, sigle 3).
- Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; une combinaison de protection non tissée de catégorie III type 4.



Pour le **travailleur**, porter :

- Pendant le nettoyage des cellules vides : des gants en nitrile certifiés NF EN ISO 374-1/A1 et NF EN 16523-1+A1 (type A) ; un EPI vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 ; des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).
- Pendant la supervision du déstockage : des protections respiratoires certifiées : demi-masque certifié (EN 140) équipé d'un filtre P3 (EN 143) ou A2P3 (EN 14387).

Stockage :

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine et dans un local frais, sec, bien ventilé et fermé à accès contrôlé. Réemploi de l'emballage interdit.

PRODUIT POUR LES PROFESSIONNELS : Utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

Pour les usages autorisés, doses, conditions, restrictions et mises en garde, se référer à l'étiquette. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. FDS consultable sur **www.quickfds.fr**